

Quelle est la place du genre dans les recherches et les interventions en violence conjugale? Entre réaffirmation et transformation

Geneviève Lessard, Ph.D

avec la collaboration de:

Myriam Dubé

Lise Gervais

et plusieurs autres collègues

Liège, Belgique, 27 octobre 2017



Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

www.criviff.qc.ca

Plan de la présentation

- Évolution socio-historique du **problème social** de la **violence conjugale** (VC) au Québec aux plans:
 - Politique
 - Scientifique
- Enjeux entourant la (re) définition de la VC
 - Théoriques
 - Méthodologiques
 - Partenariaux
- Définition votée en Assemblée générale du CRI-VIFF le 5 avril 2017

Évolution politique du problème de la VC

- 1968: modification de la Loi sur le divorce
- Années 1970: 1ères maisons d'hébergement par les groupes féministes
- 1973: création du conseil du statut de la femme
- 1979: 1^{er} Regroupement provincial des MH et de transition pour femmes victimes de VC
- 1983: Loi canadienne reconnaissant l'agression sexuelle et le viol en contexte conjugal
- 1985: 1^{ère} Politique d'aide aux femmes violentées (m. Affaires sociales)
- 1986: Politique d'intervention en matière de VC (m. Justice et m. Solliciteur général: caractère criminel du problème)
- 1987: Comité interministériel de coordination en matière de VC

(Lavergne, 1998; Lessard et al., 2015)

Évolution politique du problème de la VC

- 1987: Fondation d'A cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- 1987: Fondation de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
- 1992: Orientations en matière d'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents (m. Santé et Services sociaux)
- 1993: Déclaration de l'O.N.U. sur l'élimination de la violence faite aux femmes
- 1995: Politique d'intervention en matière de VC « prévenir, dépister, contrer la VC » (interministérielle) et premier plan d'action

(Lavergne, 1998; Lessard et al., 2015)

Évolution politique du problème de la VC

Plus récemment:

- 2000: Marche mondiale des femmes
- 2002: reconnaissance par l'OMS de la VC comme un problème de santé publique
- 2004: 2^e plan d'action gouvernemental en VC
- 2007: Ajout de la VC ou familiale comme motif de compromission de la sécurité et du développement de l'enfant (art. 38.c LPJ)
- 2012: 3^e plan d'action gouvernemental en VC
- Un 4^e bientôt? Une possible nouvelle politique?

Évolution scientifique du problème de la VC

- 1989: École polytechnique: 14 jeunes femmes tuées.
- Concours du gouvernement fédéral pour le financement de Centres de recherche (**condition: *partenariat avec les milieux de pratique***).
- 1992: création du CRI-VIFF (**Centre de recherche *interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faites aux femmes***).
 - 3 populations concernées par la VC depuis le début du CRI-VIFF : hommes, femmes et enfants exposés.
 - Actuellement:
 - Une équipe de recherche en partenariat sur la violence conjugale (financement provincial 2012-2020)
 - Un grand projet sur les trajectoires de vie et de recherche d'aide des femmes victimes (financement fédéral 2013-2019)
 - Une programmation scientifique avec de nombreuses recherches toujours menées en partenariat avec les milieux de pratique (voir www.criviff.qc.ca)

Évolution scientifique du problème de la VC

- Les connaissances scientifiques montrent que:
- La VC est toujours un problème social préoccupant (OMS, 2014; MSP, 2015) très pertinent à étudier sur le plan scientifique;
- Les femmes sont majoritairement victimes (Ansara & Hindin, 2011; Damant & Guay, 2005; Johnson, 2014; OMS, 2014; Statistique Canada, 2015), mais pas les seules concernées car on observe divers types de VC (Johnson, 2014);
- Les recherches doivent mettre l'accent sur le caractère social du problème en examinant non seulement les facteurs individuels et relationnels (ex. les comportements et la relation de couple) mais aussi les facteurs sociaux et structurels, c'est-à-dire les rapports de pouvoir (Laing et al., 2013; Lessard et al., 2015) :
 - Entre hommes et femmes
 - Entre les générations
 - Entre les ethnies
 - Entre les classes sociales, etc.
- **Donc, oui le genre est important, même central en VC, mais pas le seul facteur**

Enjeux entourant la (re)définition de la VC

- Le développement des connaissances nécessite des temps d'arrêt, de réflexion stratégique, d'intégration
- 2 grands moments, mais un processus continu:
 - Hiver 2013: séminaires de mobilisation des connaissances
 - Année 2016-2017: Comité stratégique sur les définitions à la base des travaux du CRI-VIFF

Séminaires – Hiver 2013

- Formule conférences ouvertes à tous en AM, suivies d'une réflexion stratégique avec un groupe d'une vingtaine d'experts en PM
 - 1^{er} : La VC vue sous **diverses perspectives disciplinaires (Ouellet-Morin; Maurice; Magrinelli-Orsi)**.
 - 2^{ième} : Questions et réflexions autour des perspectives théoriques contemporaines pour une mise à jour de la définition de la VC (**Johnson, M.P.; L.-Rohling, J.; Damant, D. et Flynn, C.**).
 - 3^{ième} : Les questions épistémologiques suscitées par la recherche en VC et le **partenariat en question (Sauvageau L.; Johnson, H.; Lussier, P.)**.
- Publication résumant les grands enjeux: Flynn et al. (2015)
- Plusieurs des enjeux touchent aux défis de:
 - L'interdisciplinarité
 - La recherche en partenariat

Comité stratégique sur les définitions – Année 2016-17

- Comité paritaire (4 chercheurs et 4 partenaires de la pratique)
- Mandat revoir la définition en place depuis la fondation du CRI-VIFF (ci-dessous) pour (re)définir les principales problématiques à la base des travaux du CRI-VIFF: les violences faites aux femmes, les violences faites aux enfants et la VC. Comité de travail et non décisionnel car les décisions finales ont été prises en assemblée avec l'ensemble des membres dans une démarche démocratique.
- Définition du CRI-VIFF jusqu'alors (heuristique selon Winstok, 2016):
« *La violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges.* »

Quelques exemples d'enjeux et questions difficiles mais importantes

Puisque les recherches et statistiques indiquent qu'il y a plusieurs configurations de VC, que signifie travailler dans une perspective de genre?

- Faut-il étudier seulement une configuration de VC, soit celle qui constitue la majorité des cas (femmes victimes)?
- Peut-on ou doit-on s'intéresser aussi à d'autres configurations en examinant par exemple en quoi les VC subies par les hommes sont différentes de celles subies par les femmes?
- Comment aborder les dynamiques de violence bidirectionnelle?
- Y a-t-il des avantages et des dangers rattachés au fait de faire ces distinctions avec une analyse différenciée selon le genre?

Quelques exemples d'enjeux et questions difficiles mais importantes

Puisque les recherches et statistiques indiquent qu'il y a plusieurs configurations de VC, qu'est-ce que cela a comme implication dans nos recherches en partenariat?

- Faut-il travailler plus étroitement avec certains experts du terrain? Si oui, lesquels et pourquoi?
- Faut-il au contraire collaborer avec l'ensemble des groupes concernés même si certains ont des positions idéologiques ou théoriques différentes? Si oui, comment mettre à profit la complémentarité des expertises?
- Puisque les objectifs de recherche et les objectifs politiques coexistent dans les partenariats de recherche en VC, comment mobiliser efficacement les rôles des chercheurs et des milieux de pratique dans une éthique de recherche responsable et honnête face au développement des connaissances et des pratiques?

Quelques exemples d'enjeux et questions difficiles mais importantes

En considérant qu'il y a plusieurs configurations de VC, comment opérationnaliser une définition de la VC qui intègre le genre et les rapports de pouvoir comme facteurs importants mais non uniques?

- Faut-il mesurer les comportements violents ou les dynamiques dans lesquelles ils sont exercés (Johnson, 2014; Stark, 2014)? Ou les deux?
- S'il faut mesurer et distinguer les dynamiques, quels sont les critères sur lesquels on doit s'appuyer pour distinguer les différents types de VC et comment devraient-on adapter les interventions aux besoins spécifiques des personnes vivant de la VC?
- L'intentionnalité de la violence (but de contrôler l'autre) est-elle un élément important de la définition? Si oui, comment arriver à la mesurer dans la mesure où les auteurs ont tendance à postériori à justifier leurs comportements violents (Winstok, 2016)?

Définition finale adoptée

Sections avec vote très clair

Le CRI-VIFF situe la violence conjugale principalement dans la problématique plus large de la violence faite aux femmes, parce que les victimes de violence conjugale sont majoritairement des femmes; et les enfants sont aussi des victimes.

Sections où les membres sont plus divisés mais tout de même adoptées à majorité

La violence conjugale est une problématique complexe traversée par une diversité de facteurs associés, mais elle résulte notamment des rapports de pouvoir asymétriques entre les hommes et les femmes dans la société

Définition finale adoptée

Sections avec vote très clair

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle » (Gouvernement du Québec, 1995 : 23). Elle peut être vécue dans une relation conjugale formelle ou informelle à tous les âges de la vie incluant la période post-séparation.

Selon Stark (2014), les stratégies subtiles mais répétées de contrôle coercitif constituent un indicateur plus fiable de la présence d'une dynamique de violence conjugale que la simple mesure des comportements violents, parce que ces stratégies ont, avec le temps, un effet cumulatif néfaste sur les victimes et contribuent au maintien d'un rapport de pouvoir asymétrique. Ces stratégies peuvent être utilisées pendant la relation conjugale ou après la séparation des partenaires. Elles peuvent inclure des violences physiques, mais elles prennent plus souvent la forme de violences psychologiques, classées par Stark (2014) dans deux principales catégories :

Définition finale adoptée

Sections avec vote très clair

« *La coercition implique l'usage de la force ou de menaces pour forcer ou empêcher une réaction particulière chez une personne* » (p.40), pour créer la peur et la dépendance de la victime à l'auteur de violence. Ses manifestations incluent : l'agression répétée, l'intimidation, le dénigrement, le harcèlement, la surveillance, les menaces, l'humiliation.

Les « *tactiques de contrôle sont destinées à forcer l'obéissance* » (p.44) en privant l'autre de ressources ou en imposant ses propres choix. Ses manifestations incluent : l'isolement, la privation, l'indifférence, l'exploitation, l'imposition de règles, l'utilisation des enfants. Plusieurs nécessités fondamentales peuvent être contrôlées comme « *l'argent, la nourriture, le logement, le transport, les rapports sexuels, le sommeil, l'hygiène, l'accès aux soins de santé* » (p.46). Les conjoints aux comportements violents peuvent imposer des règles à leur partenaire « *sur la manière de montrer ses émotions, de s'habiller, de se coiffer, nettoyer, cuisiner et discipliner leurs enfants* » (.46); et ils tendent à changer souvent les règles pour maintenir le contrôle. (Stark, 2014)

Définition finale adoptée

**Sections avec
vote très clair**

**Sections où les membres sont plus divisés mais tout de
même adoptées à majorité**

Option 1 pour la fin du texte RETENUE

Le CRI-VIFF reconnaît qu'il existe d'autres actes de violence pouvant être commis envers un partenaire intime **sans qu'ils s'inscrivent dans une dynamique de contrôle coercitif** (Johnson, 2008, 2014). Ces actes violents, prenant forme dans une diversité de contextes conjugaux, familiaux et culturels, s'expliquent également par différents facteurs individuels, interpersonnels et sociaux. L'étude de ces différentes dynamiques devrait se faire dans une perspective de **compréhension des distinctions entre ces violences et le contrôle coercitif**.

Option 2 pour la fin du texte NON RETENUE, mais préférée par certains

Le CRI-VIFF reconnaît qu'il existe d'autres actes de violence pouvant être commis envers un partenaire intime **sans qu'ils s'inscrivent dans une dynamique de violence conjugale, c'est-à-dire de contrôle coercitif** (Johnson, 2008, 2014). Ces actes violents, prenant forme dans une diversité de contextes conjugaux, familiaux et culturels, s'expliquent également par différents facteurs individuels, interpersonnels et sociaux. L'étude de ces différentes dynamiques devrait se faire dans une perspective de **compréhension des distinctions entre ces agressions et la violence conjugale**.

En conclusion

Violences faites
aux femmes

=

Violences **s** conjugales



Merci de votre attention!

**Vos questions et
commentaires sont les
bienvenus!**

Références

- Ansara, D. et M. Hindin. (2011). « Psychosocial Consequences of Intimate Partner Violence for Women and Men in Canada », *Journal of Interpersonal Violence*, 26(8): 1628-1645.
- Damant, D. et F. Guay. (2005). « La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 42(2): 125-144.
- Flynn, C., G. Lessard, L. Montminy, avec la collaboration de M. Rinfret-Raynor et L. Gervais. (2015). *Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspectives*. Collection réflexion, no 23. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
- Johnson, M. P. (2008). *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Boston, MA, Northeastern University Press.
- Johnson, M. P. (2014). « Les types de violence familiale », dans *Violences envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp.15-32), sous la dir. de M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Laing, L., C. Humphreys et K. Kavanah. (2013). *Social Work and Domestic Violence: Developing Critical and Reflexive Practice*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

Références

- Lavergne, C. (1998). « Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec », *Canadian Journal of Women and the Law*, 10: 377-400.
- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, E., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., & Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, familles et génération*, 22: 1-26.
- Ministère de la Sécurité publique. (2011). *Statistiques 2009 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Organisation mondiale de la santé (2014). *Rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde*. OMS : Genève.
- Stark, E. (2014). Un re-présentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et É. Harper (eds.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 33-51). Québec : Les presses de l'Université du Québec.
- Statistiques Canada. (2015). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013*. Ottawa : Centre Canadien de la statistique juridique.
- Winstok, Z. (2016). A new definition of partner violence. *Agression and Violent Behavior*. 28: 95-102.